Extrait de résolution du procès-verbal

Tenue le 4 mai 2026
Plateforme Messenger

Résolution FPQ04052026-06

OBJET : Adoption de la politique de gestion des différends – RSLQ

ATTENDU QU'une réunion dûment convoquée du [conseil d'administration/comité de direction] de Petanque Québec s'est tenue par visioconférence le 4 mai 2026 ;
ATTENDU QUE les membres présents ont pris connaissance de la politique de gestion des différends présentée par la RSLQ ;
ATTENDU QUE ladite politique vise à encadrer, de manière structurée, transparente et équitable, la prévention et la résolution des différends au sein des organisations ;
ATTENDU QUE cette politique contribue à améliorer la gouvernance, à favoriser un climat organisationnel sain et à réduire les impacts liés aux conflits ;
ATTENDU QUE les membres ont eu l'information, lors de la séance, de discuter du contenu de cette politique et d'en apprécier la pertinence pour l'organisation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU CE QUI SUIT :
ARTICLE 1 — ADOPTION
QUE la politique de gestion des différends de la RSLQ soit, par les présentes, adoptée telle que présentée lors de la réunion tenue le 4 mai 2026, sous réserve des ajustements administratifs jugés nécessaires.
ARTICLE 2 — MISE EN ŒUVRE
QUE la direction de Petanque Québec soit mandatée pour assurer la mise en œuvre de ladite politique, incluant sa diffusion, son application et la formation des parties concernées.
ARTICLE 3 — RESPONSABILITÉ
QUE Le président Alexander Bendi soit désigné(e) comme personne responsable du suivi de la politique et de son application.
ARTICLE 4 — ÉVALUATION ET SUIVI
QU'UN mécanisme de suivi et d'évaluation soit mis en place afin de mesurer l'efficacité de la politique et d'en proposer les ajustements nécessaires, le cas échéant.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
lors de la séance tenue par visioconférence le 4 mai 2026.

Alexander Bendi
Président

7665 Boul. Lacordaire, Montréal (Québec), H1S 2A7
Téléphone : 514-252-3077 Télécopieur : 514-251-8038